

# **COMMUNIQUE**

## **CIMETIERE THIERS (BRIVE) : REPRISE ADMINISTRATIVE DE CONCESSIONS PERPETUELLES**

Le Maire de Brive informe qu'une procédure de reprise de concessions délivrées à titre perpétuel caractérisées par des signes extérieurs d'abandon est engagée au cimetière Thiers sis avenue Georges Pompidou à Brive (19100).

La liste de ces concessions est affichée aux entrées du cimetière Thiers et en Mairie.

Conformément à la réglementation, le premier constat d'abandon sera effectué sur place, au cimetière Thiers, le 19 novembre 2025, à partir de 14h00.

Toutes personnes concernées par ces sépultures (descendants ou successeurs du concessionnaire, personnes chargées de l'entretien de la concession ou mandataires dûment autorisés par écrit) sont invitées à y assister.

Pour tous renseignements, s'adresser directement au service des Affaires Générales de la Mairie de Brive : pôle « Cimetières » – Place Jean Charbonnel, Hôtel de Ville BP 80433 – 19312 Brive Cedex - Téléphone : 05 55 18 16 36 / 05 55 18 16 37.

*Brive le, 14 octobre 2025*